

VILLE DE BEAURAING

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 janvier 2025

Présents : MM. LEJEUNE Marc, *Bourgmestre* ;
ROLLAND Benoît, DURY Pierre, MASSET Cyrille et BRACK Caroline, *Echevins* ;
RODRIGUEZ VERDASCO Ana, *Présidente du Conseil de l'Action sociale* ;
LAMBILOTTE Thierry, *Président d'Assemblée* ;
ROCHETTE Régine, LISOIR Caroline, ANTOINE Cyprien, DALCETTE Benoît, ~~BARBIER~~
~~Alain~~, LEONARD Marc, DETAL Bertrand, WOLF Sarah, RABEUX-TILLIEUX Pauline,
SCAILLET Emile, TONNEAU Ludovic, CHARLIER Xavier, LANGUILLIER Geneviève et
MANCEAU Mathis, *Conseillers communaux* ;

Assistés de Mr JUILLAN Denis, *Directeur général*.

Excusés : BARBIER Alain et MANCEAU Mathis

La séance est ouverte à 20h.

Procès-verbal du Conseil communal

Vu l'article 46 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, le procès-verbal du Conseil communal du 16-12-24 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Mr le Président passe alors à l'ordre du jour qui appelle :

I. Séance publique

1. Décisions de l'autorité de tutelle – Information
2. Section de PONDROME – Chasse communale – Lot n° 24 – Cession de bail – Approbation – Décision
3. Marchés publics de fournitures, travaux et services divers – Décision
4. Organisations diverses – Installation des nouveaux organes suite aux élections communales – Désignation des représentants communaux – Décision
5. Intercommunales – Assemblées générales – Contenu des ordres du jour – Approbation – Décision

II. Séance à huis clos

1. Enseignement – Désignations – Décision – Décisions du Collège communal – Ratification
 2. Personnel communal – Délégation au Collège communal – Information
-

I. Séance publique

1. Décisions de l'autorité de tutelle – Information

Vu le Règlement général de la comptabilité communale, article 4, prend acte à l'unanimité de la décision de l'autorité de tutelle relatives aux points suivants :

- Modification budgétaire n°2 – Exercice 2024 (Conseil communal du 04-11-24) : Approbation
- Budget – Exercice 2025 (Conseil communal du 16-12-24) : Réformation

2. Section de PONDROME – Chasse communale – Lot n° 24 – Cession de bail – Approbation – Décision

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en son article L1123-23, 1°, 2° et 8° ;

Vu l'annexe IV de l'avenant du cahier des charges pour la désignation ultérieure d'un associé reçue en date du 15 mai 2023 ;

Vu les différents courriels adressés à Monsieur HUART, Ingénieur du Département Nature et Forêts, afin de lui demander un avis sur cette requête ;

Vu le courrier du 13 février 2024 de Monsieur HUART, réf. : CD 606 (711) n° 8.109/24, spécifiant qu'il n'émet aucune objection quant à la demande de Monsieur SILIEN ;

Vu le cahier général des charges régissant la location des chasses communales et plus particulièrement :

Article 9 – Associés

B. Obligations et droits des associés

"3. L'un des associés peut devenir titulaire du bail dans les conditions prévues aux articles 22 et 27. Le cas échéant, le nouveau titulaire est seul visé par la disposition prévue à l'article 7, alinéa 1er." ;

Considérant que Monsieur SILIEN Charles répond aux critères définis à l'article 7 alinéa 1^{er} du cahier des charges ;

Vu la délibération du Collège communal en date du 20 février 2024 décidant :

« Article 1^{er} : De marquer son accord de principe sur la désignation de Monsieur SILIEN Charles, Rue du Tilleul, 25 à 5574 PONDROME comme associé de Monsieur Jean-Jacques SILIEN, Rue du Tilleul, 25 à 5574 PONDROME, titulaire du droit de chasse sur Pondrôme, lot n° 24.

Article 2 : D'informer Monsieur le Directeur financier, Monsieur l'Ingénieur des Eaux et Forêts, les intéressés et les services concernés par la gestion du patrimoine communal de cette décision.

Article 3 : De soumettre la présente au Conseil communal pour approbation lors de sa plus prochaine séance. »

Vu la délibération du Conseil communal du 25 mars 2024, décidant :

« Art 1 : D'approuver la désignation de Monsieur Charles SILIEN, Rue du Tilleul 25 à 5574 Pondrôme comme associé de Monsieur Jean-Jacques SILIEN, Rue du Tilleul 25 à 5574 PONDROME, titulaire du droit de chasse sur Pondrôme lots n° 24 et ce, à la date de la présente séance.

Art. 2 : D'informer Monsieur le Directeur financier, Monsieur l'Ingénieur des Eaux et Forêts, les intéressés et les services concernés par la gestion du patrimoine communal de cette décision.

Art. 3 : De charger le Collège communal de toutes les formalités administratives utiles. »

Vu la demande de cession souhaitée par Monsieur SILIEN Jean-Jacques en faveur de son associé Mr SILIEN Charles en date du 16 juillet 2024 ;

Vu l'avis sollicité auprès du service des Eaux et Forêts du cantonnement de Beauraing à diverses reprises ;

Vu l'avis favorable du service des Eaux et Forêts du cantonnement de Beauraing délivré en date du 05 décembre 2024 par l'ingénieur – Chef de Cantonement ;

Vu le cahier général des charges régissant la location des chasses communales et plus particulièrement son article 22 spécifiant :

" La cession du bail à une tierce personne ne pourra intervenir qu'à la demande du locataire adressée au Bourgmestre, autorisée par le Conseil communal et le service forestier entendu.

Le locataire cédant perdra définitivement ses droits sur le lot cédé et sera déchargé de toute obligation contractuelle à dater de l'enregistrement de l'acte de cession préalablement approuvé par le bailleur, au bureau de l'Enregistrement.

L'autorisation de cession ne pourra s'accompagner de modification des conditions de la location initiale, le nouveau locataire assumant toute la responsabilité de l'application du présent cahier des charges" ;

Attendu qu'il s'agit d'une cession entre associés, que dès lors l'index de base permettant le calcul de l'indexation du loyer restera l'index de la création du contrat en 2017 ; que les frais d'enregistrement seront à charge du nouvel adjudicataire ;
A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver la cession du bail de chasse sur Pondrôme lot 24 entre Mr SILIEN Jean-Jacques et Mr SILIEN Charles et ce, à la date de la présente séance et en gardant comme index de base celui de la création du bail initial.

Article 2. D'informer Monsieur le Directeur financier, Monsieur l'Ingénieur des Eaux et Forêts, les intéressés et les services concernés par la gestion du patrimoine communal de cette décision.

Article 3 : De charger le Collège communal de toutes les formalités administratives utiles.

3. Marchés publics de fournitures, travaux et services divers – Décision

Néant.

4. Organisations diverses – Installation des nouveaux organes suite aux élections communales – Désignation des représentants communaux – Décision

A. Intercommunales

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1122-34 §2, L1523-11 et L1523-15 relatifs à la désignation des représentants communaux au sein des Assemblées générales et Conseils d'administration des intercommunales ;

Vu la circulaire du 10-10-24 de Mr F. DESQUESNES, Ministre des Pouvoirs locaux, relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII ;

Attendu que les délégués des Communes associées à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal de chaque Commune parmi les membres des Conseils et Collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil ;

Que le nombre de délégués de chaque Commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;

Attendu que le Conseil communal fait le choix de la méthode dite « *clé d'Hondt* » (articles 167 et 168 du Code électoral) comme règle de répartition proportionnelle des sièges ;

Que cette méthode est, en effet, éprouvée et généralisée en matière de calcul de proportionnalité pour constituer les organes des différentes structures para-locales ;

Considérant qu'il appert du procès-verbal des élections que les sièges au Conseil communal sont répartis comme suit entre les différents groupes politiques :

- ENERGIES BEAURINOISES : 17 membres

- ENSEMBLE : 4 membres

Attendu que l'application de la règle de répartition proportionnelle des sièges (clé d'Hondt) donne le résultat suivant pour l'Assemblée générale de chaque intercommunale :

- ENERGIES BEAURINOISES (majorité) : 4 représentants

- ENSEMBLE (minorité) : 1 représentant

Attendu par ailleurs que, pour la constitution des Conseils d'administration des intercommunales, le Conseil communal du 02-12-24 a arrêté la composition politique du Conseil communal en tenant compte des déclarations d'apparement émis ;

Vu les courriers des différentes intercommunales à ce propos ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article 1 : Procède à la désignation des représentants communaux dans chaque intercommunale comme suit :

a) ORES ASSETS (intercommunale) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
ROLLAND	Benoît	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
LAMBILOTTE	Thierry	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
ANTOINE	Cyprien	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
DALCETTE	Benoît	ENSEMBLE - Minorité	PS

b) IDEFIN (intercommunale) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
DURY	Pierre	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
BARBIER	Alain	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
DETAL	Bertrand	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
DALCETTE	Benoît	ENSEMBLE - Minorité	PS

c) BEP (intercommunale) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
ROCHETTE	Régine	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LISOIR	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
DALCETTE	Benoît	ENSEMBLE - Minorité	PS

d) BEP EXPANSION ECONOMIQUE (intercommunale) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
ROCHETTE	Régine	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LISOIR	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
DALCETTE	Benoît	ENSEMBLE - Minorité	PS

e) BEP ENVIRONNEMENT (intercommunale) :

I. AG

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
ROCHETTE	Régine	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LISOIR	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
DALCETTE	Benoît	ENSEMBLE - Minorité	PS

II. Comité d'Avis

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

f) BEP CREMATORIUM (intercommunale) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
ROCHETTE	Régine	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LISOIR	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
DALCETTE	Benoît	ENSEMBLE - Minorité	PS

g) AIEG (intercommunale) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
ANTOINE	Cyprien	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
BARBIER	Alain	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
SCAILLET	Emile	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
DALCETTE	Benoît	ENSEMBLE - Minorité	PS

h) IMAJE (intercommunale) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
LÉONARD	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
WOLF	Sarah	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
SCAILLET	Emile	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
TONNEAU	Ludovic	ENSEMBLE - Minorité	Non apparenté

i) INASEP (intercommunale) :

I. AG

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LÉONARD	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
DETAL	Bertrand	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
DALCETTE	Benoît	ENSEMBLE - Minorité	

II. Comité de contrôle du service d'études

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
<i>Effectif</i> : DURY	Pierre	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
<i>Suppléant</i> : LÉONARD	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

III. Comité de contrôle de distribution d'eau :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
LAMBILOTTE	Thierry	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
ANTOINE	Cyprien	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
SCAILLET	Emile	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
DALCETTE	Benoît	ENSEMBLE - Minorité	PS

j) IMIO (intercommunale) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
LAMBILOTTE	Thierry	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
BARBIER	Alain	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
MANCEAU	Mathis	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
CHARLIER	Xavier	ENSEMBLE - Minorité	Non apparenté

Article 2 : La présente délibération sera transmise aux intercommunales pour suite voulue (accompagnée des décisions relatives aux déclarations d'appartenance et à la répartition interne des tâches au sein du Collège communal et du tableau des coordonnées des membres du Conseil communal).

B. RCA Beauraing Sports

a) CA

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1231-5 et L3122-4 ;

Attendu que l'article L1231-5, §2 du CDLD prescrit notamment que :

« (...) Le Conseil communal désigne en son sein les membres du conseil d'administration de la régie communale autonome. Le conseil d'administration est composé de la moitié au plus du nombre de Conseillers communaux, sans que ce nombre puisse dépasser douze. La majorité du conseil d'administration est composée de membres du Conseil communal.

Les administrateurs représentant le conseil communal sont désignés à la proportionnelle du conseil communal conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, suivant un clivage majorité-opposition.

Chaque groupe politique démocratique non représenté conformément au système de la représentation proportionnelle visée à l'alinéa précédent, a droit à un siège d'observateur tel que défini à l'article L5111-1 avec voix consultative. (...)

Les administrateurs représentant la Commune sont de sexe différent. (...) »

Vu les articles 167 et 168 du Code électoral (répartition proportionnelle des sièges dit « clé d'Hondt ») ;

Vu la circulaire du 10-10-24 de Mr F. DESQUESNES, Ministre des Pouvoirs locaux, relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII ;

Vu les statuts de la RCA Beauraing Sports, articles 21 à 23, relatifs à la composition de son Conseil d'Administration (9 membres) ;

Considérant qu'il appert du procès-verbal des élections que les sièges au sein du Conseil communal sont répartis comme suit entre les différents groupes politiques :

- ENERGIES BEAURINOISES (majorité) : 17 membres

- ENSEMBLE (opposition) : 4 membres

Attendu que, conformément au système de répartition proportionnelle (« clé d'Hondt ») suivant un clivage majorité-opposition, la répartition des 9 administrateurs représentant la Ville donne le résultat suivant :

- ENERGIES BEAURINOISES (majorité) : 8 sièges

- ENSEMBLE (opposition) : 1 siège

Considérant les candidatures émises par les deux groupes précités, à savoir :

- ENERGIES BEAURINOISES (majorité) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparement
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
ROLLAND	Benoît	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
DURY	Pierre	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
LISOIR	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
LÉONARD	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
DETAL	Bertrand	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
WOLF	Sarah	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté

- ENSEMBLE (opposition) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparement
CHARLIER	Xavier	ENSEMBLE - Minorité	Non apparenté

A l'unanimité ;

DECIDE

Art. 1 : De designer, en qualité d'administrateurs représentant la Ville de BEAURAING à la Régie Communale Autonome Beauraing Sports, les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparement
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
ROLLAND	Benoît	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
DURY	Pierre	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
LISOIR	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
LÉONARD	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
DETAL	Bertrand	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

WOLF	Sarah	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
CHARLIER	Xavier	ENSEMBLE - Minorité	Non apparenté

Art. 2 : De transmettre la présente décision à l'autorité de tutelle générale d'annulation (Guichet des Pouvoirs locaux).

b) Collège des Commissaires

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L1231-6 et L3122-4 ;

Attendu que l'article L1231-6 précité prescrit :

« Le contrôle de la situation financière et des comptes annuels des régies communales autonomes est confié à un collège de trois commissaires désignés par le Conseil communal en dehors du conseil d'administration de la régie et dont l'un au moins a la qualité de membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Ce dernier excepté, les membres du collège des commissaires sont tous membres du Conseil communal. »

Vu les statuts de la RCA Beauraing Sports, notamment l'article 59 relatif à la composition du collège des commissaires ;

Vu la décision du Conseil communal de ce jour de désigner les représentants de la Ville de BEAURAING en qualité d'administrateurs de la Régie Communale Autonome Beauraing Sports ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Art. 1 : De désigner les personnes suivantes en qualité de membres du collège des commissaires de la Régie Communale Autonome Beauraing Sports :

1	RODRIGUEZ VERDASCO Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Conseiller communal non-membre du Conseil d'administration
2	RABEUX-TILLIEUX Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Conseiller communal non-membre du Conseil d'administration
3	LOTTIN Steve	Bureau FCG ; 49, rue de Jausse à 5100 NANINNE	Membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises

Art. 2 : De transmettre la présente décision à l'autorité de tutelle générale d'annulation (Guichet des Pouvoirs locaux).

C. Autres structures para-locales et commissions internes diverses

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (« CDLD »), notamment l'article L1122-34 §2 relatif à la nomination des représentants communaux au sein des commissions qui concernent l'administration de la Commune et des personnes morales dont la Commune est membre ;

Vu également l'article L1234-2 dudit Code relatif à la nomination des représentants communaux au sein des ASBL, dont une ou plusieurs Communes sont membres, et prescrivant notamment que les délégués à l'Assemblée générale sont désignés à la proportionnelle du Conseil communal conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral (« clé d'Hondt »), suivant un clivage majorité-opposition ;

Attendu qu'il convient de constituer différents conseils consultatifs et commissions internes ;

Vu également les accords liant la Ville de BEAURAING et diverses structures para-locales ;

Vu les courriers de ces différentes structures à ce propos, ainsi que leurs statuts respectifs définissant le nombre requis de représentants communaux à désigner ;

Attendu que, nonobstant les hypothèses visées à l'article L1234-2 du CDLD, le Conseil communal fait le choix de la méthode dite « clé d'Hondt » (articles 167 et 168 du Code électoral) comme règle de répartition proportionnelle des sièges ;

Que cette méthode est, en effet, éprouvée et généralisée en matière de calcul de proportionnalité pour constituer les organes des différentes structures para-locales ;

Considérant qu'il appert du procès-verbal des élections que les sièges au Conseil communal sont répartis comme suit entre les différents groupes politiques :

- ENERGIES BEAURINOISES : 17 membres

- ENSEMBLE : 4 membres

Vu l'application de la règle de répartition proportionnelle des sièges (« clé d'Hondt ») pour chaque instance externe et interne concernée ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article 1 : Procède à la désignation des représentants communaux comme suit :

I. MANDATS EXTERNES – Structures para-locales

1) SWDE (srl) :

a) AG

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

b) Conseil d'exploitation de la succursale Lesse-Ourthe-Semois

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

2) UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (asbl) :

a) AG

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

b) Conseil cynégétique

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

3) ETHIAS (sa, AG) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
DURY	Pierre	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

4) ETHIAS PENSION FUND OFP (sa, AG) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
DURY	Pierre	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

5) ARDENNE ET LESSE (srl, AG) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LISOIR	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé
DETAL	Bertrand	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

6) A.I.S – LOGD.PHI (asbl, AG) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

7) SPW Mobilité-Infrastructures (Organe de consultation des bassins de mobilité) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
ROLLAND	Benoît	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

8) ALE (asbl, AG et CA) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LÉONARD	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
DETAL	Bertrand	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
WOLF	Sarah	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé
SCAILLET	Emile	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé
LANGUILLIER	Geneviève	ENSEMBLE - Minorité	ECOLO

9) CENTRE CULTUREL DE BEAURAING (asbl, AG) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
LAMBILOTTE	Thierry	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
ROCHETTE	Régine	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LISOIR	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé
RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé
CHARLIER	Xavier	ENSEMBLE - Minorité	Non apparementé

10) CENTRE CULTUREL REGIONAL DE DINANT (asbl) :

a) AG

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

b) OA (proposition, vote par l'AG)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

11) CONTRAT RIVIERE HAUTE-MEUSE (asbl, AG):

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
<i>Effectif</i> : BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
<i>Suppléant</i> : RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé

12) CONTRAT RIVIERE LESSE (asbl, AG) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
<i>Effectif</i> : BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
<i>Suppléant</i> : RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé

13) MAISON DE L'EMPLOI :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

14) TERRIENNE DU CREDIT SOCIAL (scl, AG):

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
WOLF	Sarah	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé
ROCHETTE	Régine	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

15) BEAURAING SPORTS (asbl) :

a) AG

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
ROLLAND	Benoît	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
DURY	Pierre	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LAMBILOTTE	Thierry	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
ROCHETTE	Régine	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LISOIR	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
ANTOINE	Cyprien	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
BARBIER	Alain	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
LÉONARD	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
DETAL	Bertrand	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
WOLF	Sarah	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
SCAILLET	Emile	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
TONNEAU	Ludovic	ENSEMBLE - Minorité	Non apparenté
CHARLIER	Xavier	ENSEMBLE - Minorité	Non apparenté
LANGUILLIER	Geneviève	ENSEMBLE - Minorité	ECOLO

b) OA (proposition)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
DURY	Pierre	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
LAMBILOTTE	Thierry	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
ANTOINE	Cyprien	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté

+ 1 siège d'observateur avec voix consultative (car 1 groupe non représenté + cas d'une asbl monocommunale)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
CHARLIER	Xavier	ENSEMBLE - Minorité	Non apparenté

16) CLPS-Centre local de Promotion de la Santé en Province de Namur (asbl, AG) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
MANCEAU	Mathis	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

17) MATELE (asbl, AG) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

18) POLE BEAURINOIS DE FORMATION ET DE DEVELOPPEMENT (asbl, AG) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
DURY	Pierre	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

19) OFFICE DU TOURISME (asbl, CA)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

20) LES OUVRIERS COURAGEUX (asbl, AG)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

MANCEAU	Mathis	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
---------	--------	----------------------------------	----

21) SOUFFLE UN PEU (asbl, AG)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé

22) BASE DE BARONVILLE (SA, 1 observateur au CA)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
DURY	Pierre	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

23) GEOPARK FAMENNE-ARDENNE (asbl)

a) AG :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
<i>Effectif</i> : ANTOINE	Cyprien	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé
<i>Suppléant</i> : MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
<i>Effectif</i> : RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé
<i>Suppléant</i> : LAMBILOTTE	Thierry	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

- 1 membre adhérent, avec compétences dans le secteur économique : Véronique JASPART, employée d'administration.

b) OA (proposition ; désignation par AG) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé

24) ROCK ABOUT NAM (« Rock's Cool ») (asbl, AG)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

25) GIG – Groupement d'Informations Géographiques (asbl, AG)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

26) CECP – Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (asbl, AG)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

27) CRECHE DES TROIS MOULINS (asbl) :

a) AG

L'ensemble (21) des membres du Conseil communal

b) OA (proposition, désignation par AG)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
LÉONARD	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

WOLF	Sarah	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
SCAILLET	Emile	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté

+ 1 siège d'observateur avec voix consultative (car 1 groupe non représenté + cas d'une asbl monocommunale)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
TONNEAU	Ludovic	ENSEMBLE - Minorité	Non apparenté

c) PROVINCE DE NAMUR – CONSEIL CONSULTATIF DE L'ARRONDISSEMENT DE DINANT

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

d) QUARTIER JEUNES – MAISON DE JEUNES (asbl)

1) AG

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

2) OA (proposition : désignation par AG)

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR

II. MANDATS INTERNES – Commissions internes

A. CONSEIL CONSULTATIF DU LOGEMENT :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
LÉONARD	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
SCAILLET	Emile	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté
LANGUILLIER	Geneviève	ENSEMBLE - Minorité	ECOLO

B. CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
WOLF	Sarah	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté

C. CONSEIL CONSULTATIF DE LA PERSONNE HANDICAPEE :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
ROCHETTE	Régine	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté

D. COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL (CCA) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
<i>Président-Effectif</i> : BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
<i>Suppléant</i> : RABEUX-TILLIEUX	Pauline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Appartenance
<i>Effectif</i> : LÉONARD	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
<i>Suppléant</i> : WOLF	Sarah	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparenté

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
<i>Effectif</i> : SCAILLET	Emile	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé
<i>Suppléant</i> : RODRIGUEZ VERDASCO	Ana	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS

E. COPALOC (commission paritaire) :

Nom	Prénom	Groupe – Majorité/Minorité	Apparementement
LEJEUNE	Marc	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
MASSET	Cyrille	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
BRACK	Caroline	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	MR
ANTOINE	Cyprien	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	Non apparementé
DETAL	Bertrand	ENERGIES BEAURINOISES - Majorité	LES ENGAGÉS
LANGUILLIER	Geneviève	ENSEMBLE - Minorité	ECOLO

F. REUNION DE CONCERTATION VILLE-CPAS (délégation de l'autorité communale) :

Les membres du Collège communal

G. COMITE DE NEGOCIATION SYNDICALE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL ET DU C.P.A.S. (délégation de l'autorité communale) :

Les membres du Collège communal

H. COMITE DE CONCERTATION SYNDICALE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL ET DU C.P.A.S. (délégation de l'autorité communale) :

Les membres du Collège communal

I. COMITE DE CONCERTATION DE BASE EN MATIERE DE BIEN-ETRE AU TRAVAIL (délégation de l'autorité communale) :

Les membres du Collège communal

Article 2 : La présente délibération sera transmise aux diverses organisations pour suite voulue.

5. Intercommunales – Assemblées générales – Contenu des ordres du jour – Approbation – Décision

IDEFIN -Assemblée Générale Extraordinaire du 27 MARS 2025

Considérant l'affiliation de la Ville de Beauraing à la Société Intercommunale IDEFIN ;

Considérant que la Commune a été informée le 24 décembre 2024 du contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'IDEFIN qui aura lieu le 27 mars 2025 ;

Considérant que les délégués des communes associées sont désignés par le Conseil communal de chaque commune parmi les membres des Conseils et Collèges communaux proportionnellement à la composition dudit Conseil et que le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;

Considérant que l'article L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dispose :

- que les délégués de chaque commune rapporte à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil ;
- qu'en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège visé à l'article L1523-24, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause.

Considérant le point porté à l'ordre du jour de la susdite Assemblée ;

Considérant que la Commune souhaite, dans l'esprit du décret précité, jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

A l'unanimité ;

DECIDE

Art. 1 : D'approuver le point ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'IDEFIN à savoir :

- ❖ Prorogation de la durée de l'intercommunale : modifications statutaires (article 5)

Les statuts de l'intercommunale IDEFIN stipulent en leur article 5 que « *L'intercommunale est constituée pour une période de trente ans prenant cours le quatre avril mille neuf cent nonante six* ». Il est donc nécessaire que les différents conseils communaux délibèrent sur la prorogation de l'intercommunale conformément aux dispositions statutaires et légales du CDLD (article L1523-4) et du CSA (article 6.125).

En effet, même si l'intercommunale est toujours valablement constituée jusqu'au 04 avril 2026, il est nécessaire de solliciter les communes affiliées selon l'article L1523-4 du CDLD qui précise que « *Toute prorogation doit être décidée par l'assemblée générale au moins un an avant l'échéance du terme statutaire en cours* ».

Art. 2 : Copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale précitée.

La séance est levée à 20h30

POUR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur général

Le Bourgmestre,

Denis JUILLAN

Marc LEJEUNE